

**Compte rendu du CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 14 mai 2024**

Etaient présents :

Franck COLLARD	Directeur
Anne Laure JOURDHEUIL	Directrice adjointe
Agnès DIAB	Responsable administrative
Marco STEFANELLI	Responsable Scolarité
Céline DEL FRANCO	Assistante de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Philippe ERIKSON Mathieu GREGOIRE Olivia SAMUEL Xavier VIGNA	Lars ANDERSON Baptiste BONNEFOY Aurélien DJAKOUANE Anne Laure JOURDHEUIL Laure MACHU
Personnel BIATSS	Etudiants
Floriane BEAUVAIS Anthony CARDIA Mélicca CASSIAU	Héloïse GAIDOT
Membres invités	Procurations
David BLANCHON Katerina CHRYSANTHAKI-NAGLE	Alice BRAUN à Laure MACHU Alexandra DEFREMONT à Melissa CASSIAU William DESPAUX à Héloïse GAIDOT Colin GIRAUD à Olivia SAMUEL Mehdi HAMDAROU à Anthony CARDIA Anne Peggy HELLEQUIN à Anne Laure JOURDHEUIL Sam MARTI à Héloïse GAIDOT Dominique MASSOUNIE à Xavier VIGNA Claude POUZADOUX à Xavier VIGNA Nathalie VEG SALA à Laure MACHU

Franck COLLARD ouvre la séance à 14h30.

Il n'y a pas de demande de question diverse qui nous soit parvenue.

I. Vote du compte rendu du CUFR du 9 avril 2024

Héloïse GAIDOT demande à ce que soient ajoutés 2 amendements au compte rendu du dernier CUFR :
Le premier est une modification du paragraphe 2 : « La direction sortante de l'UFR ne soutient pas la lutte contre cette sélection et approuve la politique de la Présidence sur les sans fac. » et non pas « La direction sortante de l'UFR ne soutient pas la lutte contre cette sélection et la politique de la Présidence sur les sans fac. »

Le deuxième est un ajout de la réponse d'Anthony CARDIA lors du point 11 - Droit de réunion des associations étudiantes : « Anthony CARDIA intervient pour signaler que des vigiles ont fait sortir des étudiants du bâtiment car ils distribuaient des tracts ».

Le compte rendu du CUFR du 9 avril, moyennant ces modifications, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Vacataires à habiliter

Il n'y a que 2 vacataires à habiliter qui sont des régularisations.

Le tableau des vacataires est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Budget rectificatif (BR)

Agnès DIAB annonce que le BR a été rendu pour l'année 2024.

Il a fait l'objet de deux rectifications :

Une pour le PIA de la ligne REDPOP qui n'a aucune conséquence au niveau de la ligne de l'UFR.

Une pour l'UFR : On avait bloqué 25000 euros pour le budget initial qui étaient initialement destinés à la création d'une salle informatique pour l'EAD. Celle-ci ne pourra pas se faire cette année en raison du manque de personnel au service budget en début d'année (départ de Gérald NABOAKA). On a donc rendu 20000 euros à l'université afin de ne pas avoir un taux d'exécution trop bas. On a reporté l'installation de la salle informatique à l'année prochaine. Il est prévu de faire une salle avec des tables disposant de tiroirs afin de ranger les claviers de façon à ce que cette salle puisse à la fois servir de salle informatique et de salle de cours.

Olivia SAMUEL remarque qu'il serait bien que cette salle soit également équipée de vidéoprojecteur car actuellement les salles informatiques ne le sont pas.

Suite à une remarque d'Héloïse GAIDOT, Agnès DIAB précise que ce sont nos ressources propres qui sont dispatchées sur les lignes budgétaires de l'UFR. En fonction du taux d'exécution, l'Université procède à des arbitrages pour nous enlever certaines sommes pour le fonctionnement de l'université. Mais il est possible que l'université nous réattribue une partie du budget si nous en avons besoin. Agnès DIAB rappelle qu'on ne pourra plus engager de commande à partir de début juillet, les dépenses vont être arrêtées vers le 15-20 juin et en fin d'année civile, vers le 4-5 décembre. Elle alerte sur le fait qu'encore beaucoup de lignes, notamment celles des départements, sont à un taux d'exécution nul.

IV. Examens

Le calendrier universitaire est très serré. Les gestionnaires pédagogiques laissent cependant une marge de souplesse aux enseignants pour le rendu des notes en fonction des dates de jury.

En histoire de l'art et archéologie, Dalila KHELIFI continue à assurer la gestion de la session 1 et va donc entrer les notes des licences et participer aux jurys.

Franck COLLARD fait part d'une demande de dérogation, de décalage du calendrier des examens de la part de l'Union des étudiants juifs de France car une fête religieuse a lieu lors d'un jour d'examen. La présidence de l'université a apporté une réponse négative à cette demande de décalage d'une journée d'examen car il est techniquement impossible de modifier le calendrier des examens quelques semaines avant le début des épreuves.

V. Modalités d'enseignements pour les étudiants en présentiel

Franck COLLARD informe le CUFR que certains cours en géographie et aménagement se sont tenus en distanciel pour des étudiants en présentiel car ils ont été dispensés par des spécialistes résidant dans des pays étrangers. Cela a conduit à un blocage administratif, technique pour la rémunération de ces enseignants vacataires dans la mesure où leur contrat indique explicitement la modalité présentielle comme unique cadre de leur enseignement.

Il rappelle qu'il n'est pas possible de donner des cours en visio avec le LMD4. C'est une possibilité qu'il faudra peut-être envisager pour le LMD5.

Agnès DIAB précise que la Présidence a confirmé que les enseignements doivent obligatoirement se tenir en présentiel et confirmé également l'impossibilité de payer des vacataires donnant des cours en visio depuis l'étranger. Ce n'est pas prévu dans le LMD4, il faudrait prévoir la possibilité de permettre des cours à distance pour les vacataires de l'étranger dans le LMD5 et bien le stipuler dans les maquettes.

Héloïse GAIDOT intervient en disant qu'il serait très grave que le LMD5 puisse permettre la tenue de cours en visio de manière institutionnalisée. Elle stipule que si des cours sont donnés par des enseignants à l'étranger il est nécessaire que les étudiants bénéficient d'une salle de cours dotée de matériel informatique pour pouvoir suivre les cours. Il faudrait que le fait d'avoir dispensé des enseignements à distance soit pris en compte dans la notation de ces étudiants.

David BLANCHON lui répond que ces cours interviennent dans le cadre de l'internationalisation du master GAED parcours Territoire, ville, santé avec des enseignants et chercheurs de pays du sud. Ils ont été dispensés dans une salle avec la présence d'un enseignant du master. Les cours sont transmis en vidéoprojecteur. Le problème concerne la rétribution de ces enseignants et la demande porte sur la possibilité de pouvoir les rémunérer dans le LMD5.

VI. Restructuration de COMETE

COMETE devient une direction et ne sera plus un service commun.

Marco STEFANELLI informe les membres du CUFR qu'à la rentrée 2024-2025, il n'y aura plus de direction à COMETE mais celle-ci sera remplacée par un chargé de mission qui prendra la place de Mathieu DELAGORCE. Ce sera en fonction de la politique mise en place par ce chargé de mission que se feront les liens entre COMETE et les UFRs.

Des missions assurées jusque-là par COMETE vont être transférées aux UFRs notamment tout ce qui concerne la coordination des formations proposées à distance par l'UFR. Ce ne sera plus COMETE mais l'UFR qui devra harmoniser le fonctionnement de ces formations. Les UFRs ont insisté sur le fait qu'il est important qu'un certain nombre de choses restent centralisées au niveau de l'établissement afin de pouvoir garantir un fonctionnement homogène au sein de l'université.

François REGOURD a démissionné de ses fonctions et il n'y a pas encore de candidature au poste de chargé de mission. La priorité sera donnée aux enseignants qui sont déjà chargés de mission dans l'EAD. Ce chargé de mission sera en lien avec les directions des UFRs que ce soit enseignante ou administrative et directement rattaché avec la Présidence. COMETE sera toujours en lien avec nous notamment pour ce qui concerne « cours en ligne » et les outils pédagogiques. Il est nécessaire de garder une unité avec les autres UFRs proposant des formations en EAD (PHILLIA et LCE).

Xavier VIGNA demande quel est l'enjeu de cette transformation et si ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de personnel. Agnès DIAB lui répond que l'enjeu est politique, qu'il s'agit d'une demande du responsable administratif de COMETE afin d'être davantage en lien avec la Présidence et la politique de l'établissement car il y avait une déperdition des informations lorsque c'était un service commun. Par contre les UFRs récupèrent depuis 3 ans 80% de ce que faisait COMETE et n'ont eu qu'un demi-poste en plus. Ce transfert de compétence va impliquer la direction et notamment la direction enseignante car celle-ci va devoir prendre en charge les missions de François REGOURD.

Franck COLLARD précise que cela entre dans un cadre général de transformation des services communs en directions, comme c'est le cas pour la DAJI (direction des affaires juridiques et institutionnelles) et la DFCA (direction de la formation continue).

Il y aura peut-être un VP numérique et il y aura des référents numériques dans les UFRs.

VII. Calendriers dérogatoires

Nous avons à faire voter plusieurs calendriers dérogatoires. Marco STEFANELLI a créé un dossier partagé sur NUAGE nommé « conseil de l'UFR SSA » afin d'accéder aux documents. Les calendriers sont accompagnés par les argumentaires.

Pour les masters, les dérogations portent sur des formations qui demandent des soutenances très tardives en raison des périodes de stages.

Les calendriers dérogatoires concernent les formations suivantes :

Les masters :

- Masters 1 et 2 Géographie, aménagement, environnement et développement : nous n'avons pas reçu le calendrier mais juste l'argumentaire.
- Masters 2 Urbanisme-Aménagement
- Masters 2 Sciences économiques et sociales

Les masters MEEF 1 et 2 :

- Histoire-géographie
- Sciences économiques et sociales : nous n'avons pas reçu le calendrier mais juste l'argumentaire.
- DU seconde chance et préparation au PLC histoire-géographie, parcours histoire-géographie

Les licences professionnelles :

- Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire parcours Associations et coopératives
- Organisation et gestion des Établissements Hôteliers et de Restauration parcours Encadrement et exploitation en Hôtellerie et restauration de luxe
- Guide conférencier
- Les métiers du tourisme : Communication et valorisation des territoires

Héloïse GAIDOT remarque que les calendriers dérogatoires du master SES et des licences professionnelles (LP) n'intègrent pas de semaine de révision et qu'il n'y pas de session de rattrapage pour les LP. Anthony CARDIA lui répond que la plupart des licences professionnelles sont en session unique en raison des périodes de stages. De plus certaines sont ouvertes à l'apprentissage. Il n'y a pas de seconde session mais il y a quand même la possibilité pour les étudiants de faire un second examen. Héloïse GAIDOT insiste sur la nécessité d'avoir une semaine de révision dans les toutes les formations.

Les calendriers dérogatoires sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés avec 20 voix pour et 3 voix contre.

VIII. HCERES LMD4, autoévaluation

Le vote en CUFR des dossiers d'autoévaluation des formations a été demandé par la Présidence de l'université.

Franck COLLARD propose de voter sur la formule suivante : « le CUFR SSA approuve dans leur globalité les bilans d'autoévaluation des formations de l'UFR ».

Il n'y a pratiquement pas de modifications prévues pour le LMD5. On reste globalement sur les mêmes structures de formation que dans le LMD4.

Héloïse GAIDOT remarque que le type de profils étudiants acceptés en licence a changé, il y a de moins en moins d'étudiants venant de BAC professionnels et technologiques. Selon elle, l'ouverture de l'enseignement aux classes populaires est en train de diminuer.

Une discussion s'engage sur cette thématique.

La formule « le CUFR SSA approuve dans leur globalité les bilans d'autoévaluation des formations de l'UFR » est votée à la majorité des membres présents et représentés 20 voix pour et 3 voix contre.

Il faut également voter le classement des ATER établissement exceptionnel.

La direction de l'UFR a reçu 4 demandes cette année et la présidence ne nous a accordé que 2 supports. Les demandes ont fait l'objet d'une discussion et d'un vote lors du conseil restreint qui a précédé ce conseil plénier.

Ce vote a abouti aux résultats suivants : 1 poste en géographie et aménagement et un poste en histoire de l'art et archéologie.

Le classement des postes est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention et 22 voix pour.

Le prochain conseil aura lieu le 2 juillet.

Fin du conseil à 16h20.